

<https://www.pressegauche.org/La-CSN-Construction-demande-un-mandat-fort-pour-inclure-l-obligation-de-fournir>



**La CSN-Construction demande
un mandat fort pour inclure
l'obligation de fournir des
toilettes sur les chantiers de
construction**

Publication date: lundi 13 mai 2019



- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 13 mai 2019 - La CSN-Construction salue la décision de la juge du Tribunal administratif du travail (TAT), Anne Vaillancourt, qui s'est rangée du côté de l'interprétation syndicale de la réglementation concernant les toilettes du chantier de l'échangeur Turcot le 6 mai dernier. Pour la prochaine ronde de négociation, la CSN-Construction demande donc à toutes les travailleuses et tous les travailleurs de l'industrie de la construction un mandat fort pour inclure dans les quatre conventions collectives l'obligation, pour tous les employeurs, de fournir des toilettes, et ce, sur tous les chantiers de construction.

« Il est inconcevable que nous soyons, encore en 2019, contraints de nous battre pour que les femmes et les hommes qui travaillent sur les chantiers de construction aient accès à des toilettes normales. Aussi, la meilleure façon de faire appliquer la décision du TAT est de l'inclure dans nos conventions collectives », a souligné le vice-président de la CSN-Construction, Jean-Luc Deveaux, préoccupé depuis plusieurs années par la question sanitaire qui prévaut sur les chantiers.

Cette décision stipule notamment que l'installation de toilettes chimiques contourne la volonté du Code du travail et amoindrit l'objectif premier qui est de remplacer les toilettes chimiques par des toilettes à chasse pour des raisons d'hygiène et d'équité homme-femme.

Selon Jean-Luc Deveaux, il est stupéfiant de constater que sur plusieurs chantiers, les travailleuses et travailleurs doivent encore utiliser des toilettes chimiques sans lavabo et sans eau courante. « Plusieurs chantiers ne sont même pas équipés de toilettes ! », s'exclame-t-il. La décision du TAT est une excellente nouvelle. Il faut maintenant contraindre les employeurs à se conformer à cette obligation, et c'est pourquoi j'interpelle les travailleuses et les travailleurs de la construction, afin qu'ils mandatent leur organisation respective à cette fin. C'est une question de dignité et d'hygiène élémentaire qui ne peut plus être balayée sous le tapis. »